



# HénonMag

N° 6  
Automne  
2015

*Journal d'information de la commune d'Hénonville*



## Poème

Les sanglots longs  
Des violons  
De l'automne  
Blessent mon cœur  
D'une langueur  
Monotone.

Tout suffoquant  
Et blême, quand  
Sonne l'heure,  
Je me souviens  
Des jours anciens  
Et je pleure

Et je m'en vais  
Au vent mauvais  
Qui m'emporte  
Deçà, delà,  
Pareil à la  
Feuille morte.

**Paul Verlaine**



## Le mot du Maire

Il est de tradition à chaque début de saison que je m'adresse à vous dans cette rubrique « le mot du maire ».

Pour la période d'été qui s'achève un mot me vient à l'esprit, c'est MERCI.

MERCI à vous Hénonvillois qui, sur une période de plus de 6 semaines ont souffert des difficultés de circulation causées par les travaux d'assainissement, sur l'axe principal de notre village.

Ces travaux ne sont pas tout à fait terminés et gêneront encore certains quartiers dans les prochaines semaines, mais ils étaient nécessaires.

MERCI à nos commerçants qui ont subi un ralentissement dans leur activité, même si ces travaux ont coïncidé en partie avec leur période de fermeture annuelle.

Après ces remerciements, je vous invite à feuilleter notre numéro 6 dans lequel vous découvrirez aussi les travaux réalisés à l'école durant tout l'été pour le confort de vos enfants, un compte rendu des animations estivales.

Bonne lecture.

Gérard Pacaud.



## Journées du Patrimoine 2015

32ème édition des Journées du Patrimoine ce 3ème weekend de septembre animée par l'association "Les Amis du Château d'Hénonville" qui met en exergue le patrimoine d'Hénonville, son château, son église...

Celle ci présentait cette année 3 personnalités exceptionnelles qui vécurent à Hénonville:

- **René DUBOS** microbiologiste, découvreur du 1er antibiotique, écologiste.
- **Iser SOLOMON** radiologue, inventeur du 1er appareil de mesure de la radioactivité.
- **Pierre MASSENET** ingénieur aéronautique, super préfet, conseiller d'état.

Une plaque commémorative sera prochainement installée sur leur résidence.

A l'église l'association mettait en lumière sous l'appellation "Mémoire des Murs" ces traces préservées vieilles de plusieurs siècles de l'histoire de notre village.

L'association "Les Amis du Château d'Hénonville" remercie les quelques 350 visiteurs et leur donne rendez vous l'année prochaine pour un nouveau thème.



**"Les Amis du Château d'Hénonville"**  
organise un "Salon des Expressions Artistiques"  
les 7 et 8 novembre 2015 au château.



## Réhabilitation des réseaux d'eaux usées



Les travaux ont débuté le 15 juillet 2015 par la rue Bamberger et se sont terminés une semaine avant l'échéance initialement prévue le 31 août. Nous tenons à remercier les riverains et surtout les professionnels, commerçants, artisans, agriculteurs qui ont modifié leur organisation pour faciliter le travail des ouvriers présents sur le chantier.

Il faut également noter tout le professionnalisme de l'entreprise BARRIQUAND qui a maintenu aussi souvent que possible la circulation sur cette voie très passante.

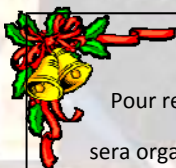
Les travaux se terminent à la fin du mois de septembre pour la rue de la Chainée, et se poursuivent dans la rue Blossier au mois d'octobre.

A la demande de la municipalité, la société BARRIQUAND a accepté de modifier son programme pour réaliser les travaux dans la rue talon à proximité de l'école pendant les vacances scolaires de la Toussaint.



La mairie se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et vous pourrez trouver l'avancement des travaux sur le site internet de la mairie : [www.mariehenonville.fr](http://www.mariehenonville.fr).

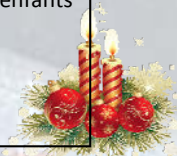
Hervé LE MAREC



## Goûter Spectacle de Noël

Pour rentrer dans la magie des fêtes de fin d'année, un **GOUTER SPECTACLE DE NOËL** sera organisé au château le samedi 12 décembre à partir de 15h00 pour tous les enfants âgés de 3 à 11 ans et domiciliés sur la commune d'Hénonville.

Venez nombreux.



## Opération Façade années 2015-2016-2017

Afin d'accélérer l'embellissement du village et pour compléter le dispositif élaboré par la communauté de communes, le conseil municipal a décidé par délibération lors du conseil municipal du 27 janvier 2015 de mettre en place un dispositif communal pour aider les propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation en doublant le montant de la subvention octroyée par la communauté de commune avec un plafond maximal à 3 000 € par opération.

### **Mode d'emploi**

Pour le ravalement de votre façade ancienne, vous pouvez bénéficier d'une aide financière ainsi que de conseils architecturaux et techniques gratuits.

**Important :** Attendre l'accord écrit des financeurs avant de commencer vos travaux.

### Exemple :

Montant des travaux : 6 000 €

Subvention CCS : 1 800 €

Subvention Mairie : 1 800 €

### **Modalité d'attribution**

#### Conditions :

- l'habitation concernée doit être construite antérieurement à 1960 (habitation principale ou secondaire), seuls les travaux entrepris sur les façades visibles de la rue sont subventionnables, les travaux doivent être réalisés par une entreprise du bâtiment inscrite au Registre des métiers ou Registre du commerce et de sociétés et ayant une qualification concernant les travaux de façades, les prescriptions établies par le CAUE (Conseil d'Architecture Urbanisme et Environnement) lors de la visite préalable doivent être respectées.

#### **Travaux subventionnables**

- Nettoyage et ravalement de façades (pierres, briques, torchis, pans de bois).



- Nettoyage et peinture des ferronneries.
- Fourniture, pose, nettoyage des volets, persiennes ou de toutes menuiseries extérieures.
- Réfection de bandeaux, corniches.
- Peinture des sous-toitures.
- Reprise partielle ou totale des clôtures ou murs de constructions annexes visibles de la rue.
- Le remplacement et/ou les travaux de peinture sur les volets, fenêtres, portes, peuvent être pris en compte

dans le cadre d'une opération de réfection globale de la façade.

#### **Montant de l'aide financière**

**30 % du coût TTC** des travaux subventionnables, elle est plafonnée à **3000 €** et octroyée sans conditions de ressources.

- l'accord de la subvention doit être notifié par la CCS avant le démarrage des travaux.
- Vérification et réparation des gouttières et descentes d'eaux pluviales, vérification des souches de cheminées.
- le paiement de la subvention se fera après une visite de conformité et sur présentation des factures originales acquittées.

**La marche à suivre :** 1. Vous prenez contact avec la CCS pour organiser sur place une visite conseil au 03 44 22 01 60.





2. Lors de cette visite, il vous est remis une fiche de recommandations architecturales établie par le CAUE ainsi qu'un dossier de demande de subvention,  
 3. Envoyer ensuite le dossier de demande de subvention complet à la CCS pour instruction.

4. Il sera soumis à l'avis de la commission façades.

5. S'il est recevable, la CCS vous notifiera par courrier le

montant de la subvention allouée qui sera versée après contrôle des travaux.

6. Vous pourrez alors commencer les travaux.

7. Vous disposez d'un délai d'un an pour réaliser vos travaux, à compter de la notification de la subvention.

8. Une fois les travaux terminés, vous transmettez votre facture originale acquittée à la CCS. Une visite de contrôle est alors effectuée par le CAUE et la CCS.

9. Si les travaux réalisés sont conformes aux recommandations prescrites, le CAUE délivre un certificat de conformité, entraînant le versement de la subvention.

	Nord - Pas-de-Calais	Picardie	Nord - Pas-de-Calais - Picardie
<b>Population</b> au 1er janvier 2014	4 058 300 habitants	1 927 400 habitants	5 985 700 habitants
<b>Superficie</b> Recensement 2011	12 414 km <sup>2</sup> 326 habitants au km <sup>2</sup>	19 400 km <sup>2</sup> 99 habitants au km <sup>2</sup>	31 814 km <sup>2</sup> 187 habitants au km <sup>2</sup>
<b>% de jeunes</b> moins de 25 ans	33,6 % (Région la plus jeune, hors Ile-de-France)	32,1 %	33,1 %
<b>Créations d'entreprises</b>	15,3 %	14,9 %	15,2 %
L'emploi dans <b>L'agriculture</b>	23 200 emplois	22 100 emplois	45 300 emplois
L'emploi dans <b>L'industrie</b>	207 900 emplois	108 000 emplois	315 900 emplois
L'emploi dans <b>Le tertiaire</b>	1 187 000 emplois	488 000 emplois	1 675 000 emplois
<b>PIB par habitant</b>	25 822 euros	24 450 euros	25 380 euros (le plus faible et niveau deux fois moindre que celui des Franciliens)
<b>Pauvreté</b>	19,7 %	15,5 %	18,4 %
<b>Le taux de chômage</b>	12,9 %	11,6 %	12,5 %
<b>Salaires annuels moyens nets</b> dans les entreprises (2012)	25 188 €	25 656 €	25 344 €
	20 484 €	21 168 €	20 712 €



Quelques chiffres sur notre future nouvelle Région qui verra le jour le 1er janvier 2016.





## ÉCOLE

### Point sur les travaux



Nous sommes heureux d'avoir ouvert les portes du tout nouveau Centre d'Accueil d'Hénonville assuré par l'ILEP et notre personnel communal en temps et en heure pour la rentrée 2015 !



Comme annoncé dans nos précédents journaux, l'ancienne bibliothèque a donc subi un bon rajeunissement : nouveaux matériaux au sol, murs, réfection du réseau électrique, isolation du grenier et pose de nouvelles menuiseries afin de réduire les coûts de consommation énergétique, modifications de cloisons pour avoir un plus grand espace afin que l'ILEP puisse investir les lieux de façon plus souple.

N'oublions pas que nous accueillons une dizaine d'enfants en moyenne le matin dès 7h, une trentaine aux Nouvelles

Activités Périscolaires (les mardi et jeudi de 15h à 16h30 pour les grandes classes et le jeudi de 13h30 à 16h30 pour les 2 petites classes de maternelle), et puis une vingtaine d'enfants le soir jusqu'à 19h. Une quinzaine d'enfants fréquente le centre d'accueil le mercredi après-midi et une quarantaine d'enfants mange à la cantine le midi.

Quant à la bibliothèque de l'école, elle a pris place dans l'ancienne salle de fanfare d'Hénonville après un bon rajeunissement, les photos parlant d'elles-mêmes !

Ainsi les institutrices retrouvent leur préau (et le calme !), l'activité bibliothèque pourra ainsi reprendre de plus belle et les enfants retrouvent un rythme qui leur correspond mieux, le sommeil des petits ayant été perturbés par les nouveaux rythmes scolaires depuis l'année dernière.

Nous souhaitons sincèrement que ces nouveaux aménagements, tant dans les rythmes, qu'en matière de locaux, leur permettent de travailler dans de meilleures conditions et rendent le travail de nos institutrices plus agréable.

#### **PETIT RAPPEL PRATIQUE :**

Les inscriptions au périscolaire ainsi que pour le mercredi se font au mois, en revanche, les inscriptions aux NAP au trimestre et toute annulation en matière de cantine devra être signalée 48h à l'avance.

Merci de bien vouloir prévenir d'une part l'ILEP directement au **06 50 53 59 27** pour toute absence ET d'autre part l'École au **03 44 49 85 59**. De même que l'absence d'un maître d'école n'entraîne pas automatiquement l'annulation du repas et de l'inscription à la garderie.

Sophie LUSSON





ÉTAT CIVIL

### Etat Civil (déclarés en mairie)

**Naissances** : Bienvenue !

KELLER Eline Françoise née le 23/08/15

LAVISSE BARY Lucas Stéphane Maurice né le 02/08/15

**Mariages** : Vive les mariés

Anne BAUER et Nicolas GALLOIS le 19/09/15

Mélanie ROMIGUIERE et Fabrice DECROIX le 05/09/15

**Décès** : Sincères condoléances

Geneviève MARTIN née ANSEL le 01/09/15



### A venir

**Complexe sportif** : Aménagement du parking

Dans le cadre de l'aménagement du stationnement du stade et gymnase, il est nécessaire de prévoir l'abattage des sapins situés entre les deux parkings, ainsi que la haie entre le terrain de foot et le terrain de tennis, puis replanter par la suite une haie en périphérie.

**PLU** : Choix du bureau d'études pour le plan local d'urbanisme

Le 7 avril 2015 dernier, le conseil municipal a autorisé Monsieur le maire à prescrire un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal conformément aux dispositions de l'article L 123.6 et suivants du code de l'urbanisme. De confier la réalisation des études nécessaires à un bureau privé. C'est dans ce contexte que la municipalité a lancé une consultation auprès de trois bureaux d'études dont un seul a répondu en l'occurrence la société URBA pour un montant total de 34 429,20 € TTC.



### Élections régionales

Les élections régionales 2015 vont se dérouler le dimanche 6 décembre et 13 décembre 2015.



### Marché de Noël

Le Château d'Hénonville se fera beau pour recevoir tous ses visiteurs et ses exposants à l'occasion du marché de Noël qui aura lieu les 5 et 6 décembre. Petits et grands pourront glaner de nombreuses idées cadeaux.

### Noël des anciens

Le 19 décembre à partir de 9H00 les colis de nos anciens seront distribués par le conseil municipal.



Poids au compteur bouchons à la date du 1 janvier 2015

**1 400 kg**



## Infos pratiques, commerces et administrations :

**Mairie** : ouverte de 15h30 à 18h lundi, mardi, jeudi, vendredi. Tel : 03 44 49 85 21

**La poste** : ouverte lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 11h30.

### Commerces

**La grange aux pains** : ouverte lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi de 7h à 13h30 et de 15h30 à 20h. Le dimanche de 7h à 13h30. Pour commander appeler le : 03 44 47 14 66

**Le 421 bar-tabac-loto** : ouvert les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 7h à 20h. Le samedi de 8h à 20h. Le dimanche de 8h à 13h.

**Au sens zen/villa royale Spa** : ouvert les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 10h à 19h. Et le samedi de 10h à 18h. Tel 03 44 05 41 29

**Graineterie Mr SORET** : ouvert les mardis, mercredis, vendredis, samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h. Le dimanche de 9h à 12h Tel : 03 44 08 93 19

### Les Marchés

**Méru** : Vendredi et Dimanche matin

**Villeneuve les sablons** : Mardi après midi

**Grisy-les Plâtres** : Jeudi après midi

**Saint Crépin-Ibouvilliers** : Samedi matin

**L'Isle Adam (Marché bio)** : place du Tillé Samedi matin



### Garde des enfants

Vous pouvez inscrire vos enfants dans les centres de loisirs suivants :

**Amblainville** : 03 44 22 04 29

**Villeneuve-les-sablons** : 03 44 22 32 23

**Lormaison** : 03 44 08 69 74

### Collecte des déchets

Tous les **mardis** ( à sortir le lundi soir): ordures ménagères, poubelle jaune.

Un **jeudi sur deux** : les verres les 06 - 20 août, 03 - 17 septembre...

**Encombrants** : Appeler le 03 44 46 38 26, un rendez-vous sera donné dans les 15 jours.

### Cérémonies

Après plusieurs années de présence parmi nous, les Pères Jérôme et Guillaume sont appelés vers d'autres missions dans notre diocèse. Afin d'accueillir les nouveaux curés de notre paroisse, les Pères Pascal et Laurent, une Messe sera célébrée et présidée par notre évêque le dimanche 20 septembre à 11h à Méru.

### Civisme

Il est demandé de faire en sorte que **tous** les déchets traînant devant les habitations soient ramassés et non laissés à la vue de tout le monde.

**Chiens** : Nous rappelons que les propriétaires de nos amis les chiens sont priés de faire faire leurs besoins à ces derniers dans le caniveau, pas sur la place du château et loin des pas de porte. C'est une question de paix entre voisins. Merci.

**Stationnement** : Le stationnement ne devrait pas se faire sur les trottoirs dans la mesure du possible. Il serait bon que ceux qui ont la possibilité de mettre leur voiture dans une cour ou un garage le fassent. Des parkings sont à votre disposition. Les trottoirs de notre village ne sont pas larges il est parfois difficile d'y circuler à pied ou avec des poussettes.

